

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

---

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS484

présenté par  
M. Gille, rapporteur

-----

### ARTICLE 19

A l'alinéa 33, après les mots :

« critères de »,

insérer les mots :

« retenus pour le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel